

Leçons pratiques des accords politiques en République Démocratique du Congo de 1960 à nos jours

par Marcel-Pitshou Masala Mangituka

Résumé

Cet article analyse les accords politiques en RDC de 1960 à nos jours. L'étude montre que ces accords, bien qu'indispensables, ont souvent servi de compromis tactiques sans transformation structurelle durable. L'échec de la consolidation de la paix vient d'un décalage entre les négociations d'élites et les réalités locales confirmant que les accords de Lusaka et Sun City ont mis fin aux guerres sans instaurer une paix durable. La personnalisation du pouvoir reste un obstacle majeur. Les résultats révèlent que l'efficacité dépend de l'inclusivité, du suivi et de la volonté politique. La RDC doit passer d'une culture de l'accord conjoncturel à une gouvernance durable.

Mots-clés : Accords politiques, gouvernance, consolidation de la paix, RDC, participation citoyenne

Abstract

This article analyzes political agreements in the DRC from 1960 to the present. The study shows that these agreements, although essential, have often served as tactical compromises without lasting structural transformation. Peacebuilding failure stems from a gap

between elite negotiations and local realities. The Lusaka and Sun City agreements ended wars but did not establish lasting peace. Power personalization remains a major obstacle. Results reveal that effectiveness depends on inclusiveness, monitoring, and political will. The DRC must move from a culture of circumstantial agreements to sustainable governance.

Keywords: Political agreements, governance, peacebuilding, DRC, citizen participation

Introduction

Depuis son accession à la souveraineté nationale le 30 juin 1960, la République Démocratique du Congo (RDC) s'est constamment trouvée au cœur de processus politiques instables, marqués par des crises de légitimité, des conflits armés, et des transitions institutionnelles inachevées (Young, 1965). Ces turbulences, loin d'être de simples aléas historiques, ont profondément façonné la trajectoire politique du pays et justifié la multiplication d'accords politiques censés restaurer la paix, refonder l'État et relancer la vie démocratique.

L'histoire politique congolaise peut être lue comme une succession d'accords et de compromis négociés pour surmonter les tensions issues de la compétition pour le pouvoir, des ingérences étrangères et de la fragmentation du territoire. Dès les premières années de l'indépendance, les discordes politiques et ethniques ont provoqué la sécession du Katanga (1960-1963) et les rébellions de l'Est, obligeant les dirigeants congolais et la communauté internationale à intervenir à travers des négociations et des arrangements politiques précaires (Hoskyns, 1965). Le retrait du colonisateur belge, la crise de leadership entre Joseph Kasa-Vubu et Patrice Lumumba, et les tensions idéologiques de la Guerre froide ont façonné un environnement politique où la recherche permanente d'accords devenait la condition de survie de la jeune nation (Namikas, 2013).

À chaque étape de son évolution, la RDC a produit un corpus d'accords politiques parfois imposés, parfois négociés qui, tout en visant la réconciliation et la pacification, ont révélé les faiblesses structurelles du système politique congolais : centralisation excessive, absence d'un consensus national durable, instrumentalisation du droit constitutionnel à des fins partisans et déficit de culture démocratique institutionnalisée (Willame, 1992). De l'Accord de Luluabourg (1964) qui tenta d'instaurer un ordre constitutionnel fédéral, à l'Accord de Sun City (2002) qui mit fin à la deuxième guerre du Congo, en passant par l'Accord de la Saint-Sylvestre (2016) conclu sous la médiation de la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO), ces ententes ont été des moments-clés où la négociation politique a cherché à suppléer les faiblesses de l'appareil d'État (Kisangani, 2012). Toutefois, leur mise en œuvre a souvent été entravée par des luttes d'intérêts, un manque de volonté politique et une instabilité chronique des institutions.

Ainsi, comprendre les leçons pratiques issues de ces accords revient à décoder les logiques de pouvoir et les conditions de réussite ou d'échec de la gouvernance politique congolaise. Les accords politiques ne sont pas seulement des textes juridiques : ils constituent des mécanismes de régulation des rapports de force, des outils de gestion des conflits et des instruments de légitimation des autorités (Reyntjens, 2009). Analyser leur portée permet donc de mieux saisir pourquoi la RDC peine à stabiliser son système politique malgré la récurrence de ces processus de concertation nationale.

Les accords politiques jouent un rôle central dans la trajectoire de consolidation institutionnelle de la RDC. Dans un contexte où les crises électorales et les confrontations armées se substituent souvent aux débats démocratiques, la négociation politique devient le principal moyen de régulation des différends. Ces accords, par essence, incarnent la recherche d'un équilibre fragile entre paix, justice et pouvoir (Paris, 2004).

Sur le plan juridique, ils visent la normalisation du fonctionnement des institutions, l'organisation des élections et la répartition du pouvoir entre les acteurs en présence. Sur le plan

politique, ils représentent des moments de recomposition des élites et de restructuration des alliances. Et sur le plan social, ils répondent à une aspiration collective : celle de mettre fin à la violence et de restaurer un minimum de confiance entre dirigeants et citoyens.

Cependant, leur importance ne doit pas masquer leurs limites. Dans de nombreux cas, ces accords ont servi davantage de compromis tactiques que de réels instruments de réforme structurelle. Ils ont souvent été conclus sous la pression internationale, avec un accent sur la paix immédiate, au détriment de la justice post-conflit et de la reddition de comptes (Autesserre, 2010). Ainsi, des accords de paix tels que celui de Lusaka (1999) ou l'Accord global et inclusif de Pretoria (2002) ont certes mis fin à des guerres ouvertes, mais n'ont pas nécessairement instauré une paix durable ou une gouvernance vertueuse (ONU, 1999 ; ONU, 2002). De même, l'absence d'institutionnalisation systématique des clauses signées faute de suivi, de mécanismes de contrôle ou d'ancrage législatif a abouti à la répétition de crises similaires à chaque cycle politique.

Pourtant, il serait réducteur de ne voir dans ces accords que des instruments éphémères de stabilisation. Ils ont parfois ouvert la voie à des avancées notables, comme l'organisation d'élections pluralistes en 2006, la mise en place d'un cadre juridique plus inclusif, ou l'intégration de mouvements rebelles dans la sphère institutionnelle (Clark, 2008). Ces expériences démontrent que les accords politiques, lorsqu'ils sont conçus dans une approche inclusive, participative et orientée vers la transformation institutionnelle, peuvent devenir de véritables leviers de consolidation démocratique.

La RDC illustre ainsi le paradoxe de la gouvernance négociée : chaque crise appelle un accord, et chaque accord débouche sur une transition incertaine vers la stabilité. D'où la nécessité de tirer des leçons pratiques de ces expériences accumulées pendant plus de six décennies afin de dégager des principes durables pour l'avenir politique du pays.

L'objectif central de cet article est de tirer des leçons pratiques des accords politiques signés en République Démocratique du Congo

depuis 1960 jusqu'à nos jours, en identifiant ce qu'ils ont apporté ou compromis dans les domaines de la paix, de la gouvernance et de la démocratie. Il s'agit de comprendre non seulement le contenu des accords, mais aussi les dynamiques d'acteurs, les motivations politiques, les rapports de force et les contextes sociaux qui les ont produits. Autrement dit, il ne s'agit pas seulement d'un examen documentaire, mais d'une lecture systémique de l'évolution politique du pays à travers ses moments de négociation institutionnelle.

Ainsi, en retraçant six décennies de négociations politiques, du maquis de Luluabourg à la table de Genève, en passant par Sun City, Goma et la CENCO, l'article cherche à répondre à une question fondamentale : Comment transformer la culture des accords conjoncturels en une culture de gouvernance durable et responsable en RDC ?

Pour atteindre cet objectif, l'article s'appuie sur une méthodologie mixte, associant approche historique, analytique et comparative. L'approche historique permet de replacer chaque accord dans son contexte politique, économique et social, de manière à révéler les continuités et ruptures dans le processus de construction de l'État congolais. Comme le souligne Young (2012), l'histoire politique congolaise ne peut se comprendre sans une mise en perspective chronologique des crises et des tentatives de résolution. L'analyse qualitative se base sur l'examen des textes des accords, leurs mécanismes de mise en œuvre et leurs résultats tangibles, en tenant compte des rapports d'organisations comme le PNUD, International Crisis Group ou la MONUSCO. Selon De Villers et Omasombo (2019), cette approche permet de dépasser la simple description juridique pour saisir les dynamiques réelles du pouvoir. L'approche comparative introduit une dimension supplémentaire, en confrontant l'expérience congolaise à celle d'autres pays africains ayant connu des crises similaires (Burundi, Liberia, Côte d'Ivoire), afin d'extraire des enseignements universels adaptés au contexte local. Akindès (2003) et Sawyer (2005) ont montré l'intérêt de cette comparaison pour comprendre les mécanismes communs de sortie de crise en Afrique.

Ce travail vise également à identifier les conditions structurelles de réussite ou d'échec des processus d'accords politiques dans la durée. Il s'interrogera sur les critères d'efficacité : inclusion des parties prenantes, transparence de la médiation, mécanismes de suivi, et alignement entre les engagements pris et leur exécution. Enfin, cet article se situe dans une perspective prospective et normative : il ne se limite pas à décrire ou à expliquer, mais entend formuler des pistes concrètes pour la conception d'accords futurs plus cohérents, participatifs et orientés vers le renforcement institutionnel.

1. Historique de la politique en République Démocratique du Congo (1960-2020)

1.1. Les débuts de l'indépendance (1960)

L'histoire politique de la République Démocratique du Congo s'ouvre dans un contexte de forte effervescence nationale et de fragilisation institutionnelle immédiate. Le 30 juin 1960, après 80 ans de domination coloniale, le Congo accède à l'indépendance. Les premières institutions, issues des Accords de la Table Ronde de Bruxelles (janvier-février 1960), reposent sur un compromis fragile entre la Belgique, soucieuse de préserver ses intérêts économiques, et les élites politiques congolaises encore peu expérimentées dans la gestion de l'État moderne. Comme le note Nzongola-Ntalaja (2002), ce compromis initial a conditionné toute la trajectoire postcoloniale du pays.

La Constitution de Luluabourg (1964) consacre un régime parlementaire et un État fortement centralisé. Toutefois, dès le départ, les rivalités ethno-régionales et les clivages idéologiques se traduisent par des crises multiples : le désaccord entre le président Joseph Kasavubu et le Premier ministre Patrice Lumumba, la mutinerie de la Force Publique, la sécession du Katanga sous Moïse Tshombe, et la fragmentation du pays en multiples zones d'influence. Young (2012) souligne que ces premières crises ont installé une culture politique où la négociation permanente devient la condition de survie de l'État.

Face à la désintégration rapide des institutions, plusieurs initiatives politiques et diplomatiques cherchent à rétablir l'ordre. Les Accords de Coquilhatville (1961) et ceux de Lovanium (1964) visent une réunification politique nationale autour d'une solution constitutionnelle fédérale, mais leur mise en œuvre reste incomplète. La mort tragique de Patrice Lumumba en 1961 accentue la polarisation nationale. L'ONU (ONUC, 1960-1964) intervient comme médiateur et force de stabilisation, introduisant une dynamique internationale durable dans la gestion des crises congolaises.

Ces premiers accords illustrent déjà un modèle récurrent dans la politique congolaise : face à une crise interne, les acteurs recourent à des négociations externes, où la souveraineté nationale se conjugue difficilement avec la médiation internationale. L'État congolais naît ainsi sur une base de compromis et de méfiance : une gouvernance affaiblie, des institutions jeunes, et une culture politique encore marquée par la personnalisation du pouvoir.

1.2. Les crises politiques et les conflits armés (1965-2000)

Le coup d'État de Joseph-Désiré Mobutu en novembre 1965 met fin aux désordres politiques de la Première République et inaugure une ère de centralisation autoritaire. Selon Nzongola-Ntalaja (2002), Mobutu a systématiquement instrumentalisé les accords politiques pour maintenir son emprise sur le pouvoir.

Sous le régime du Mouvement Populaire de la Révolution (MPR), le Congo (rebaptisé Zaïre en 1971) connaît une stabilité institutionnelle apparente, mais au prix d'un étouffement total du pluralisme politique. Mobutu met en place un système fortement présidentieliste et personnifié, où l'unité nationale est confondue avec la loyauté au régime. Ce modèle élimine les tensions à court terme mais reporte les contradictions sociales et économiques en arrière-plan.

Les années 1970 et 1980 voient l'économie s'effondrer sous l'effet de la zaïrianisation, de la corruption systémique et de la prédation élitare. Lorsque le vent de la démocratisation souffle sur l'Afrique au début des années 1990, le Zaïre s'ouvre à une vague de revendications

politiques. Les Accords politiques de la Conférence Nationale Souveraine (CNS, 1991-1992) sous la médiation d'Étienne Tshisekedi marquent un tournant inédit : pour la première fois, les acteurs politiques, syndicaux et religieux cherchent un consensus national de transition vers la démocratie. Comme le note Malu-Malu (2004), cette expérience a révélé à la fois les aspirations démocratiques du peuple congolais et la résistance des élites à lâcher le pouvoir.

Cependant, la mise en œuvre de ces accords échoue en raison du refus du régime de Mobutu d'abandonner effectivement le pouvoir. Le pays s'enfoncé progressivement dans un vide institutionnel qui favorise l'explosion des conflits régionaux. En 1996, le déclenchement de la Première Guerre du Congo, menée par l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo (AFDL) de Laurent-Désiré Kabila, signe la fin du mobutisme.

Mais la victoire de 1997 n'apporte pas la stabilité attendue. L'État se fragmente à nouveau face à la Deuxième Guerre du Congo (1998-2002), conflit dit « de la Grande Guerre africaine », impliquant neuf pays de la région et de multiples acteurs armés internes. Reyntjens (2009) analyse en détail cette régionalisation du conflit, qui a rendu les négociations de paix particulièrement complexes. Les négociations de Lusaka (10 juillet 1999) constituent alors une tentative majeure pour structurer un cessez-le-feu durable. Cet accord, complété par le Dialogue intercongolais de Sun City (2002), donnera naissance au cadre du Gouvernement de transition (2003-2006), chargé de conduire le pays vers des élections démocratiques.

Les leçons de cette période sont multiples : les accords politiques en RDC sont souvent des produits de guerre plus que de dialogue démocratique, imposés sous contrainte de survie nationale ; mais leur mise en œuvre a aussi jeté les bases d'une architecture institutionnelle plus inclusive. Stearns (2011) insiste sur ce paradoxe : la guerre a permis des avancées politiques qui auraient été impossibles en temps de paix.

1.3. La transition démocratique et la reconfiguration politique (2000-2010)

Avec la fin de la guerre en 2003, s'ouvre une nouvelle phase historique : celle de la transition vers la démocratie pluraliste. L'Accord global et inclusif de Sun City (2002), intégré à la Constitution de transition (2003), instaure un modèle de partage du pouvoir entre l'ancien gouvernement, les rébellions armées (RCD, MLC), la société civile et l'opposition non armée. Tull (2005) montre que ce partage du pouvoir, bien qu'innovant, a institutionnalisé le clientélisme politique. Cette période de cohabitation politique (2003-2006) est marquée par la présence d'un président (Joseph Kabila) et de quatre vice-présidents issus des différentes composantes du dialogue intercongolais.

Sur le plan institutionnel, cette expérience contribue à reconstruire les piliers de l'État : réunification du territoire, intégration des armées, réforme constitutionnelle et relance du processus électoral. La Constitution du 18 février 2006 donne naissance à la Troisième République, fondée sur la démocratie représentative, le multipartisme et la décentralisation.

Les élections présidentielle et législatives de 2006, saluées comme les premières véritablement pluralistes depuis l'indépendance, constituent un moment d'espoir et de légitimation démocratique. Cependant, l'esprit de compromis de Sun City s'épuise rapidement. La centralisation du pouvoir présidentiel, les tensions postélectorales (2006 et 2011), et la résurgence des groupes armés à l'Est du pays révèlent que la paix politique n'a pas consolidé une paix sociale ou institutionnelle. Autesserre (2010) a brillamment démontré que l'échec de la consolidation de la paix en RDC vient d'une focalisation sur les négociations d'élites au détriment des dynamiques locales de violence.

Les accords de Goma (2008), conclus entre le gouvernement et plusieurs milices, réaffirment le besoin de négociation permanente dans la gestion de la sécurité nationale. Toutefois, leur application partielle et les violations répétées de cessez-le-feu confirment l'une des faiblesses structurelles de la gouvernance congolaise : la rupture

récurrente entre les engagements politiques et leur exécution effective. International Crisis Group (2003) soulignait déjà cette difficulté dans son rapport sur la transition congolaise.

1.4. Les défis contemporains et les accords récents (2010-2020)

La décennie 2010-2020 est marquée par de nouveaux défis : contestations électorales, réformes institutionnelles inachevées et émergence de nouvelles dynamiques citoyennes. Le second mandat du président Joseph Kabila (2011-2018) ravive les tensions relatives à la limitation du pouvoir et au respect des délais constitutionnels, conduisant le pays à une crise politique majeure en 2016. Englebert (2003) avait anticipé cette difficulté en analysant la persistance de l'État faible congolais.

Sous la médiation de la Conférence Épiscopale Nationale du Congo (CENCO), l'Accord politique de la Saint-Sylvestre (31 décembre 2016) est signé entre la majorité présidentielle et l'opposition. Cet accord fixe un calendrier de transition pour permettre l'organisation d'élections crédibles et pacifiques. Il prévoit notamment le maintien provisoire du président en fonction jusqu'à la tenue d'élections, ainsi qu'un partage du pouvoir dans le gouvernement transitoire. Selon le PNUD (2018), cet accord a permis d'éviter une guerre civile généralisée. Malgré les retards et les tensions, cet accord permet un transfert pacifique du pouvoir en janvier 2019, marquant la première alternance démocratique dans l'histoire du pays, avec l'arrivée au pouvoir de Félix Tshisekedi.

Par ailleurs, l'Accord de Genève (2018), signé entre plusieurs leaders de l'opposition avant les élections, illustre les difficultés internes à maintenir des alliances politiques cohérentes face à la pression électorale. Yengo (2006) avait déjà analysé ce phénomène de fragmentation des oppositions dans les processus de négociation. Il met en évidence le poids des ambitions personnelles et la fragilité des coalitions politiques congolaises, malgré les appels à l'unité nationale.

Cette dernière décennie confirme ainsi une constante : les accords politiques, bien qu'ils aient permis des avancées ponctuelles

notamment la pacification relative du pays et l'émergence d'une alternance institutionnelle, restent incapables de résoudre durablement les contradictions structurelles du système politique congolais. Leur caractère conjoncturel, motivé souvent par la crise, limite leur portée transformative.

L'histoire politique de la RDC, de 1960 à 2020, montre une constante : le pouvoir s'y négocie plus qu'il ne se conquiert institutionnellement. Des accords de l'indépendance jusqu'à ceux de la Saint-Sylvestre, le pays vit dans une dynamique cyclique faite de crises, de négociations et de recompositions. Chaque période de confrontation aboutit à un nouvel arrangement politique, puis à un nouvel épisode d'instabilité lorsque les promesses ne sont pas tenues.

Ces soixante années révèlent aussi une tension entre deux logiques : une logique de survie politique, où les élites signent des accords pour préserver leurs positions, et une logique de transformation nationale, portée par les aspirations populaires à la démocratie et à la bonne gouvernance.

La véritable leçon historique qui se dégage est que la stabilité politique en RDC ne peut reposer sur des accords ponctuels, mais sur l'institutionnalisation durable des principes de responsabilité, d'inclusivité et de transparence. Les accords politiques n'ont été que des solutions provisoires à des crises structurelles, mais chacun d'eux fournit aussi des apprentissages essentiels pour bâtir une culture politique plus mature et collaborative.

2. Analyse des accords politiques majeurs en République Démocratique du Congo (1960-2020)

2.1. Les accords de l'indépendance : enjeux et résultats

Les accords qui ont accompagné et suivi l'indépendance du Congo ont eu une influence déterminante sur la structure politique et institutionnelle du pays. L'Accord de la Table Ronde de Bruxelles (janvier-février 1960) marque le point de départ de la souveraineté

congolaise. Cet accord, conclu entre les représentants belges et congolais, visait la préparation de la constitution d'un État indépendant, l'organisation d'élections et la création d'un cadre de coopération postcolonial. Young (2012) estime que cet accord a posé les bases d'un État fragile en ne réglant pas la question de la formation administrative et militaire.

Les négociations ont abouti à un compromis sur une indépendance immédiate fixée au 30 juin 1960, mais sans réelle préparation institutionnelle, ni consolidation administrative. Ainsi, dès la naissance de la République, un déséquilibre structurel s'installe entre la classe politique fragilisée et les anciennes structures coloniales qui conservent la maîtrise technique, économique et militaire.

L'après-indépendance est aussitôt marqué par une série d'accords internes visant à colmater les divisions nationales. Les Accords de Coquilhatville (1961), qui cherchent à réunifier les provinces après la sécession katangaise, montrent déjà la faible solidité des ententes politiques. De même, les Accords de Lovanium (1964) visent à restaurer un consensus constitutionnel, mais reflètent davantage un partage du pouvoir entre factions qu'un projet institutionnel commun.

En définitive, ces premiers accords ont échoué à consolider l'unité nationale. Ils ont produit deux conséquences durables : d'une part, une culture politique de compromis sans réforme, où les ententes servent à désamorcer la crise immédiate sans transformer les causes profondes, d'autre part, la mise en place d'un État fragile, dépendant des arbitrages extérieurs et des accords de circonstance. Nzongola-Ntalaja (2002) résume cette situation en parlant de « souveraineté sans capacité ».

Cette faiblesse initiale conditionnera toute la trajectoire politique ultérieure du Congo, où chaque crise nationale donnera naissance à de nouveaux accords politiques temporaires.

2.2. Les accords de paix et de réconciliation (1999-2003)

L'effondrement du régime de Mobutu en 1997 n'ouvre pas la voie à la stabilité, mais au contraire à une nouvelle ère de conflits régionaux. La Première Guerre du Congo (1996-1997), suivie de la Deuxième Guerre du Congo (1998-2002), transforme le pays en champ de bataille continental impliquant neuf nations africaines. Reyntjens (2009) qualifie ce conflit de « première guerre mondiale africaine » en raison de l'implication de multiples acteurs régionaux.

Face à l'ampleur de la crise, la communauté internationale parraine la signature de plusieurs accords multilatéraux dont le plus marquant demeure l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka (10 juillet 1999). Cet accord engage le gouvernement de Kinshasa, les mouvements rebelles (RCD et MLC), ainsi que les États voisins (Rwanda, Ouganda, Zimbabwe, Angola, Namibie). Il prévoit un cessez-le-feu, le déploiement d'une force de paix des Nations unies (MONUC) et la tenue d'un dialogue intercongolais inclusif chargé de définir les modalités d'une transition politique. L'Accord de Lusaka marque une avancée majeure sur deux plans :

1. Il reconnaît, pour la première fois, le principe de solution politique à un conflit militaire interne en RDC ;
2. Il inaugure un cadre régional de sécurité intégrée, introduisant la responsabilité partagée entre les États africains et les institutions internationales.

Cependant, la mise en œuvre connaît de fortes résistances : les combats se poursuivent dans l'Est, les groupes armés entretiennent l'économie de guerre, et la méfiance demeure entre les signataires. Stearns (2011) montre comment l'économie de guerre a constitué un obstacle majeur à la mise en œuvre des accords. C'est dans ce contexte que s'ouvre le Dialogue intercongolais de Sun City (Afrique du Sud, 2002), sous la médiation de l'Afrique du Sud et de la SADC.

Cet accord, connu sous le nom d'Accord global et inclusif (AGI), constitue l'un des textes politiques les plus structurants de l'histoire récente du Congo. Il met fin formellement à la guerre, définit

les organes de transition (gouvernement, parlement transitoire, institutions d'appui à la démocratie) et établit un partage de pouvoir entre les anciennes parties belligérantes. L'AGI prévoit aussi la rédaction d'une nouvelle constitution, la réunification du territoire national, la réforme de l'armée et la préparation d'élections démocratiques.

Sur le plan conceptuel, ces accords introduisent une idée essentielle : la paix ne peut découler d'une victoire militaire, mais d'un consensus politique structuré et inclusif. Cependant, leur succès partiel a aussi révélé les limites du modèle de partage du pouvoir : ce dernier, s'il apaise temporairement les tensions, tend à institutionnaliser le clientélisme et la fragmentation politique. Tull (2005) analyse cette contradiction en montrant comment le partage du pouvoir a renforcé les logiques de prédation. La RDC sort certes de la guerre, mais entre dans une période de gouvernance fragmentée, où le compromis devient la norme, souvent au détriment de la réforme.

2.3. Les accords institutionnels et leur efficacité (2006-2016)

L'adoption de la Constitution du 18 février 2006 fruit des accords de transition marque un tournant historique : elle consacre la Troisième République et rétablit le pluralisme politique. Le nouveau texte constitutionnel intègre plusieurs acquis du processus de Sun City : la séparation des pouvoirs, la décentralisation territoriale, et la création d'institutions de contrôle démocratique telles que la Commission électorale indépendante et la Cour constitutionnelle. Ces dispositifs visaient à réduire la concentration du pouvoir exécutif et à renforcer la responsabilité publique.

Sur cette base, le pays organise ses premières élections pluralistes en 2006, saluées par la communauté internationale comme un signe d'ancrage démocratique. L'élection de Joseph Kabila symbolise la fin de la période de transition et le retour à la légitimité constitutionnelle. Pour la première fois, le pouvoir politique semble reposer sur des institutions élues plutôt que sur des accords de crise.

Pourtant, les années qui suivent montrent les limites de cette transition institutionnelle. La réforme de l'appareil d'État demeure inachevée, la décentralisation budgétaire reste bloquée, et la gouvernance continue de fonctionner dans une logique présidentialiste. Les Accords de Goma (2008) signés entre le gouvernement et plus de 20 groupes armés du Nord et Sud-Kivu montrent que la signature d'un texte institutionnel ne suffit pas à pacifier durablement le territoire. Autesserre (2010) insiste sur ce point : les accords nationaux ignorent souvent les causes locales des violences. Ces accords de paix provinciaux prévoyaient le désarmement, la réinsertion et la réintégration des miliciens dans les forces armées. Or, à peine signés, de nouvelles rébellions surgissent, révélant l'absence de suivi concret et de volonté politique.

Ainsi, l'efficacité des accords institutionnels demeure étroitement liée à leur ancrage dans la réalité sociale et territoriale. Sans mécanismes de suivi, de sanction ni de participation citoyenne, les accords tendent à se dissoudre dans les pratiques politiques habituelles. En d'autres termes, la RDC a su produire des textes élaborés, mais rarement des institutions robustes. Ce contraste entre formalisation juridique et faiblesse d'exécution constitue la clé de lecture majeure de la gouvernance congolaise post-2006.

2.4. L'Accord de Genève (2018) et ses implications sur la gouvernance actuelle

À la veille des élections générales de décembre 2018, les principales forces de l'opposition congolaise se réunissent à Genève, sous la médiation d'organisations internationales comme la Fondation Kofi Annan. Les discussions, conclues par la signature de l'Accord de Genève (11 novembre 2018), désignent Martin Fayulu comme candidat unique de l'opposition face au pouvoir en place.

Cet accord symbolisait, en théorie, une volonté d'unité et de rationalisation de l'opposition politique pour assurer une alternance démocratique. Cependant, moins de 24 heures après sa signature, plusieurs leaders notamment Félix Tshisekedi et Vital Kamerhe s'en

retirent, dénonçant un manque de consensus interne. Cet épisode souligne de manière exemplaire l'instabilité structurelle des coalitions politiques congolaises, marquées par la personnalisation du pouvoir et l'absence d'engagement collectif durable. Yengo (2006) avait déjà identifié cette fragilité des alliances politiques dans les contextes de transition.

Politiquement, l'échec de Genève affaiblit la crédibilité de l'opposition et montre la difficulté à faire prévaloir les intérêts communs sur les ambitions individuelles. Mais paradoxalement, il ouvre la voie à une nouvelle configuration politique : la coalition Cap pour le Changement (CACH) de Félix Tshisekedi remporte la présidence, tandis que la majorité parlementaire revient au Front commun pour le Congo (FCC) de Joseph Kabila, imposant une cohabitation inédite dans l'histoire du pays.

Sur le plan de la gouvernance, cet accord avorté et ses conséquences politiques révèlent trois phénomènes importants :

1. Le besoin d'unité idéologique pour toute négociation politique viable ;
2. L'importance du respect et du suivi des engagements signés, souvent absents dans le jeu politique congolais ;
3. Le caractère stratégique des accords politiques, utilisés comme instruments de repositionnement plus que comme projets nationaux.

Malgré son échec, l'Accord de Genève constitue une étape clé dans la maturation du débat démocratique congolais. Il met en évidence un changement générationnel d'acteurs et une montée en puissance des dynamiques citoyennes exigeant des pratiques politiques plus responsables et transparentes.

L'analyse des accords politiques majeurs entre 1960 et 2020 permet de dégager deux constats fondamentaux. Premièrement, les accords politiques ont été instrumentalisés comme outils de sortie de crise, mais rarement comme moteurs de réforme. Ils ont permis d'obtenir des trêves, des transitions et des élections, sans transformer

radicalement les structures de gouvernance. Deuxièmement, leur efficacité demeure tributaire de la volonté politique et de l'inclusivité du processus. Là où les acteurs nationaux, la société civile et la communauté internationale ont travaillé de manière concertée (cas de Sun City), les résultats ont été plus tangibles. Là où la démarche s'est limitée à des arrangements d'élites (cas de Genève), les effets ont été limités et de courte durée. L'essentiel des leçons à retenir est donc que le succès d'un accord politique ne dépend pas seulement de son contenu, mais de sa capacité à s'ancrer dans des institutions fortes, un esprit de transparence et une dynamique de participation citoyenne. En ce sens, les accords politiques restent à la fois le reflet et le révélateur des forces et faiblesses du système politique congolais.

3. Leçons tirées des accords politiques en République Démocratique du Congo (1960-2020)

3.1. Effets des accords sur la consolidation de la paix : évaluation de leur efficacité et résilience

Les différents accords politiques conclus en République Démocratique du Congo ont tous eu pour ambition majeure de ramener la paix et de reconstruire l'autorité de l'État. Néanmoins, leur efficacité a varié en fonction du contexte politique, du degré d'inclusivité des négociations et de la sincérité des acteurs impliqués.

Sur le plan global, ces accords ont eu des effets positifs indéniables. Ils ont souvent permis de suspendre temporairement les hostilités, de rétablir un minimum de cohésion nationale et de poser les jalons institutionnels d'un nouvel ordre politique. Par exemple, l'Accord de Lusaka (1999) a ouvert la voie à la plus importante mission de maintien de la paix des Nations unies en Afrique, la MONUC (puis MONUSCO). De même, l'Accord global et inclusif de Sun City (2002) a permis la réunification du territoire et la mise en œuvre d'une transition pacifique débouchant sur les élections de 2006, première étape d'un renouveau démocratique. Comme le note Malu-Malu (2004),

cette transition a constitué une expérience inédite en Afrique par son ambition et sa complexité.

Cependant, ces succès demeurent largement fragiles. L'expérience congolaise montre que ces accords, s'ils peuvent instaurer une paix négociée, ne garantissent pas une paix institutionnalisée. La consolidation de la paix suppose une stabilité durable, une justice équitable et un développement socio-économique intégré — dimensions souvent absentes ou négligées lors des négociations.

En effet, l'application des accords a souvent souffert d'un décalage entre textes et pratiques. Les clauses relatives au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration (DDR) n'ont été que partiellement exécutées ; la réforme de l'armée est restée incomplète et marquée par des tensions de commandement ; le système judiciaire, censé encadrer la justice transitionnelle, est demeuré peu fonctionnel. Ainsi, les cycles de violences récurrentes à l'Est du pays démontrent la faiblesse de la réconciliation nationale, malgré la succession d'accords de paix. Autesserre (2010) a montré que cette persistance de la violence locale est directement liée à l'absence de prise en compte des dynamiques communautaires dans les accords nationaux.

Il en ressort que la pérennité de la paix dépend moins de la signature d'accords que de la capacité des institutions à en assurer la continuité et le suivi. Les accords sans mécanismes d'application efficaces deviennent des promesses symboliques sans effet concret. Ils doivent donc s'accompagner d'un cadre robuste de gouvernance post-accord, où la société civile, les collectivités locales et les partenaires internationaux jouent un rôle d'appui et de veille citoyenne. L'expérience congolaise invite ainsi à repenser la notion d'« accord de paix » : il ne s'agit pas seulement d'un outil de cessation des hostilités, mais d'un processus politique en soi, un enchaînement d'étapes devant mener à la réinvention de l'État.

3.2. Les erreurs à éviter dans la signature d'accords politiques : promesses non tenues et conséquences

L'un des enseignements centraux tirés de l'histoire politique congolaise est que la signature d'un accord ne suffit pas à garantir la stabilité. La plupart des crises successives proviennent de promesses non respectées et d'un déficit de crédibilité des engagements pris.

Plusieurs erreurs récurrentes peuvent être identifiées :

- Absence d'inclusivité : Beaucoup d'accords ont été conclus entre élites politiques, excluant la société civile, les mouvements citoyens ou certaines communautés locales. Cette exclusion entraîne un sentiment de marginalisation qui nourrit de nouvelles tensions. Par exemple, à Sun City (2002), certaines factions armées non représentées ont refusé de reconnaître les résultats du dialogue, alimentant la reprise des hostilités. International Crisis Group (2003) a souligné cette lacune dans son évaluation de l'accord.
- Personnalisation du pouvoir et manque de continuité : Une fois parvenus au gouvernement, certains acteurs issus des accords ont priorisé leurs intérêts politiques au détriment du bien commun. Cela a conduit à une reproduction des crises que ces accords voulaient résoudre. La manipulation des échéances électorales de 2016 illustre ce phénomène, où le non-respect des délais constitutionnels a replongé le pays dans l'incertitude. Englebert (2003) analyse ce phénomène comme une conséquence de la structure de l'État néopatrimonial congolais.
- Faiblesse du suivi et de la mise en œuvre : Les textes sont souvent riches en principes, mais pauvres en mécanismes d'exécution. Peu d'accords en RDC ont prévu des organes de suivi indépendants dotés de réels pouvoirs coercitifs. Ainsi, les engagements liés à la réforme sécuritaire (intégration des troupes rebelles dans l'armée nationale, par exemple) n'ont été que partiellement réalisés.
- Influences extérieures et dépendance internationale : Une autre limite tient à l'ingérence d'acteurs extérieurs parfois essentiels

pour la médiation, mais aussi porteurs de leurs propres intérêts géopolitiques. Certains accords ont été orientés pour préserver des équilibres régionaux plutôt que pour répondre aux aspirations nationales. Reyntjens (2009) montre comment les pays voisins ont utilisé les accords de paix pour verrouiller leurs intérêts économiques dans l'Est congolais. Cela a créé un décalage entre la légitimité interne et la pression diplomatique.

Les conséquences de ces erreurs sont tangibles : multiplication des accords sans effet durable, perte de confiance entre gouvernés et gouvernants, affaiblissement des institutions, et persistance des foyers de violence. Ce constat souligne la nécessité de bâtir une nouvelle culture politique fondée sur la responsabilité, la transparence et la cohérence de l'action publique.

3.3. Le rôle des acteurs nationaux et internationaux : analyse de l'implication des ONG et des États voisins

La mise en œuvre des accords politiques en RDC a toujours mobilisé une pluralité d'acteurs. Leur implication a été simultanément un facteur de succès et de tension.

Les acteurs nationaux : partis politiques, leaders communautaires, société civile et Églises ont joué un rôle décisif dans la médiation et la surveillance post-accord. La Conférence Épiscopale Nationale du Congo (CENCO), par exemple, demeure une institution pivot dans la gestion des crises politiques, notamment lors de la transition de 2016. Le rôle de la CENCO a été salué par le PNUD (2018) comme un exemple de médiation religieuse réussie en Afrique. Les ONG nationales, comme l'Observatoire de la parité ou la Ligue des Électeurs, ont contribué à plaider pour la transparence électorale et la participation citoyenne.

Cependant, l'espace d'action de ces acteurs nationaux reste limité par la centralisation étatique et le manque de moyens financiers. De plus, leur crédibilité dépend souvent de leur neutralité parfois contestée.

Les acteurs internationaux, quant à eux, ont exercé une influence dominante. L'ONU, l'Union africaine, la SADC, l'Union européenne et d'autres partenaires bilatéraux ont été impliqués à diverses étapes : tantôt médiateurs, tantôt garants financiers des processus électoraux. Leur rôle, bien que positif, soulève une question essentielle : celle de la souveraineté politique. Si l'appui international a permis de sortir le pays de situations d'impasse (Lusaka, Pretoria, CENCO), il a aussi entraîné une dépendance prolongée à la diplomatie externe, où la légitimation du pouvoir semble souvent venir de l'extérieur plutôt que du suffrage populaire.

En revanche, certaines dynamiques régionales ont aggravé les tensions. Les ingérences du Rwanda et de l'Ouganda dans les conflits de l'Est ont montré les limites des accords de paix régionaux, où les États voisins utilisent la façade diplomatique pour défendre leurs intérêts économiques (exploitation minière et zones frontalières). Reyntjens (2009) et Stearns (2011) ont abondamment documenté ces ingérences.

En définitive, l'efficacité des accords en RDC dépend d'un équilibre fragile : associer les acteurs externes à la résolution des crises sans leur céder la direction du processus. Une appropriation nationale forte, soutenue par une coordination inclusive, reste la clé d'une gouvernance stable et souveraine.

3.4. Importance de la participation citoyenne réussie : cas d'intégration des populations locales dans les processus

L'expérience congolaise montre que les accords les plus durables sont ceux qui parviennent à impliquer activement la population. La paix ne peut venir uniquement « d'en haut » ; elle doit se construire « par le bas », à travers une mobilisation citoyenne consciente et durable.

L'intégration des populations locales dans les processus de négociation et de suivi des accords demeure pourtant faible. Les communautés, notamment rurales, sont souvent tenues à distance des prises de décision qui impactent leur quotidien. Cette exclusion

alimente une méfiance vis-à-vis des autorités centrales et nourrit le cycle récurrent de rébellion. Autesserre (2010) insiste sur cette dimension : ignorer les conflits locaux, c'est condamner les accords nationaux à l'échec.

Pourtant, certaines initiatives réussies démontrent le potentiel de la participation citoyenne. Les forums de paix communautaires dans le Nord-Kivu, ou les concertations locales organisées dans le cadre du programme STAREC (Stabilisation et Reconstruction des zones affectées par les Conflits armés), ont favorisé le dialogue entre groupes ethniques et permis la réduction locale des tensions. Ces expériences témoignent du rôle crucial des acteurs à la base dans la mise en œuvre concrète des accords nationaux.

Les organisations de jeunes et de femmes constituent par ailleurs des catalyseurs essentiels de cette participation. Des mouvements comme Lucha ou Filimbi ont contribué à redéfinir l'espace démocratique, alertant contre les dérives autoritaires et exigeant le respect des engagements politiques. Leur émergence démontre l'aspiration profonde d'une nouvelle génération à rompre avec la politique de l'accord imposé pour instaurer une gouvernance participative et responsable.

Ainsi, réussir l'intégration des citoyens dans les processus politiques ne relève pas d'une exigence morale, mais d'une condition stratégique de stabilité. Une société civile impliquée constitue un contrepoids démocratique capable de garantir la transparence, de dénoncer les violations d'accords et de renforcer la légitimité des institutions.

Les leçons tirées de six décennies d'accords politiques en République Démocratique du Congo sont claires : le pays ne manque pas d'accords, mais de volonté collective pour les transformer en instruments réels de réforme. La persistance des crises démontre que la paix et la démocratie ne se décrètent pas — elles se construisent, pas à pas, par l'engagement de tous les acteurs.

Le passage d'une culture de l'accord conjoncturel à une culture de la gouvernance durable exige : une appropriation nationale effective des processus, la mise en œuvre de mécanismes indépendants de suivi et d'évaluation, une participation citoyenne active et pérenne et l'inclusion véritable des femmes et des jeunes dans les structures décisionnelles. Enfin, l'expérience congolaise peut servir d'exemple comparatif à d'autres pays africains ayant traversé des crises similaires, comme le Burundi (Chrétien & Mukuri, 2002) ou la Côte d'Ivoire (Akindès, 2003), où la combinaison entre volonté politique et ancrage institutionnel a permis une stabilité plus solide.

4. Perspectives pour la République Démocratique du Congo (RDC)

4.1. Propositions pour un cadre d'accords plus efficaces : recommandations pour la gouvernance future

Après plus de six décennies de négociations, d'accords et de transitions, la République Démocratique du Congo se trouve à la croisée des chemins. Les accords politiques successifs ont permis d'éviter la dislocation de l'État, mais ils n'ont pas encore conduit à une transformation durable des pratiques politiques. Dès lors, il devient essentiel de concevoir un nouveau paradigme d'accords politiques, non plus comme des instruments de sortie de crise, mais comme des leviers de réforme structurelle.

Plusieurs pistes se dégagent pour renforcer l'efficacité et la durabilité des futurs accords politiques en RDC :

1. Institutionnaliser le processus de négociation politique : Il s'agit de créer, au sein de l'architecture étatique, un cadre légal permanent pour la concertation politique nationale. Cet organe, inspiré du Conseil national du dialogue au Ghana ou du Forum pour la réconciliation au Burundi (Chrétien & Mukuri, 2002), permettrait d'éviter le recours constant à des dialogues exceptionnels de crise. En faisant de la concertation un outil

institutionnalisé, le pays renforcerait sa résilience face aux tensions politiques récurrentes.

2. Renforcer la mise en œuvre des accords par des organes de suivi indépendants : Chaque accord devrait prévoir des mécanismes d'évaluation inclusifs, associant institutions, société civile, Églises et partenaires internationaux. Ces organes de suivi, dotés d'un mandat précis et de pouvoirs de contrôle, garantiraient la transparence et la responsabilité des signataires. Une culture du respect des engagements en découlerait, rompant avec l'impunité politique souvent observée lors des transitions.
3. Ancrer les accords dans la réforme institutionnelle : Les accords doivent s'inscrire dans une vision de long terme articulée autour de la réforme du système judiciaire, de la décentralisation véritable et de la professionnalisation des forces de sécurité. L'objectif est de faire des accords non pas un simple arrangement politique, mais une opportunité pour refonder l'État sur des bases solides et équitables.
4. Redéfinir le rôle de la communauté internationale : L'appui extérieur reste nécessaire, mais il doit évoluer d'une logique d'ingérence à une logique d'accompagnement. La médiation internationale doit soutenir les institutions nationales sans s'y substituer, afin de restaurer pleinement la souveraineté du peuple congolais. Il s'agit de passer d'une diplomatie de la pression à une diplomatie de la responsabilité partagée.

4.2. Le rôle des jeunes et des femmes dans les futurs processus politiques

L'avenir politique de la République Démocratique du Congo repose en grande partie sur une transformation générationnelle et sociale. Les jeunes et les femmes, longtemps marginalisés dans les négociations et les institutions, représentent aujourd'hui la clé d'une stabilité durable fondée sur la participation, la transparence et l'innovation démocratique.

Le rôle des jeunes : Avec plus de 60 % de la population âgée de moins de 25 ans, la RDC possède un potentiel humain considérable.

Pourtant, les jeunes restent sous-représentés dans les organes de décision. Leur implication dans les accords politiques pourrait renouveler les pratiques de dialogue, en introduisant des revendications liées à la bonne gouvernance, à la justice sociale et à l'emploi. Les nouveaux mouvements citoyens tels que Lucha, Filimbi ou Vici Maji ont déjà démontré la capacité des jeunes à influencer positivement le débat politique, en promouvant l'éthique, la responsabilité et la reddition des comptes. Pour renforcer ce rôle, il serait nécessaire d'adopter des quotas inclusifs au sein des plateformes de négociation et des institutions de suivi post-accord. Par ailleurs, la formation civique et politique des jeunes doit être institutionnalisée afin de bâtir une culture de gouvernance responsable et participative.

Le rôle des femmes : Historiquement, les femmes congolaises ont joué un rôle essentiel dans la médiation informelle, la reconstruction sociale et la justice communautaire, mais leur présence formelle dans les processus politiques demeure marginale. Leur participation effective est pourtant déterminante pour garantir la cohésion sociale et la durabilité des accords de paix. Des initiatives comme le Réseau des Femmes pour la Paix ou la Coalition des Femmes Leaders pour la Gouvernance démontrent la capacité des femmes à influencer positivement la politique locale et nationale lorsqu'elles disposent d'espaces d'expression. Les politiques publiques et les futurs accords doivent donc reconnaître cette dimension et intégrer des dispositions obligatoires de parité lors des dialogues nationaux et des négociations institutionnelles.

En outre, la participation des femmes et des jeunes ne doit pas être perçue comme un geste symbolique ou une exigence extérieure, mais comme un impératif démocratique et un facteur de légitimité politique. Une transition véritablement inclusive repose sur la reconnaissance de toutes les composantes de la société, au-delà des considérations partisans.

Les perspectives d'avenir de la République Démocratique du Congo exigent un changement de paradigme politique : passer d'une gouvernance de réaction à une gouvernance d'anticipation, d'une culture

du compromis de crise à une culture de la consolidation. Les accords politiques de demain devraient être conçus non comme des « fins de conflit » mais comme des fondements d'institutions durables. La clé du succès réside dans l'appropriation nationale des processus, la justice sociale, et une citoyenneté active. En combinant la mémoire historique des anciens accords et la vitalité des nouvelles générations, la RDC possède tous les atouts pour transformer ses fragilités politiques en leviers de stabilité et de développement.

Conclusion

L'histoire politique de la République Démocratique du Congo, depuis son accession à l'indépendance en 1960, témoigne d'une succession d'accords et de dialogues conçus pour répondre à des crises multiformes. De la Table Ronde de Bruxelles à l'Accord de la Saint-Sylvestre, chaque étape de ce long parcours a révélé à la fois la fragilité de l'État congolais et la résilience d'un peuple en quête de stabilité et de dignité. Les accords politiques ont eu le mérite de prévenir la désintégration du pays, mais leur mise en œuvre souvent incomplète a montré les limites des solutions de compromis dépourvues de vision structurelle durable.

Trois leçons majeures émergent de cette analyse. Premièrement, la paix négociée ne peut se consolider que si elle s'inscrit dans des institutions fortes capables de garantir la justice, la transparence et la participation citoyenne. Deuxièmement, la volonté politique reste la condition sine qua non du succès des accords : sans leaders responsables, engagés à respecter leurs engagements, chaque processus demeure voué à l'échec. Enfin, troisièmement, la participation inclusive des jeunes, des femmes, et de la société civile représente l'avenir de la gouvernance congolaise. C'est dans la pluralité des voix et la diversité des acteurs que se construit la légitimité d'un projet national partagé.

La République Démocratique du Congo possède aujourd'hui une expérience unique, faite d'épreuves et de compromis, qui lui offre la possibilité de bâtir un modèle original de gouvernance africaine

fondée sur la concertation et la responsabilité. Les erreurs du passé doivent devenir des repères pour l'avenir : signer moins, mais appliquer mieux ; négocier plus largement, mais avec rigueur et sincérité.

La stabilité durable de la RDC ne viendra pas seulement d'accords politiques, mais d'un changement profond de culture politique, où la transparence, la justice sociale et le respect de la parole donnée forment les piliers de la confiance entre gouvernants et gouvernés. À travers cet engagement collectif, le pays pourra enfin transformer les leçons pratiques de son histoire en une trajectoire de progrès, de paix et de dignité nationale.

Bibliographie

- Accord de Genève (2018). Fondation Kofi Annan Genève. [En ligne]
Disponible sur : <https://www.kofiannanfoundation.org/news/kofi-annan-foundation-facilitates-meeting-of-congolese-drc-political-leaders-in-geneva/>
- Accord global et inclusif de Sun City (2002). Pretoria : Gouvernement congolais et parties prenantes. Disponible sur
: <https://peacemaker.un.org/en/node/9166>
- Accord politique de la Saint-Sylvestre (2016). CENCO, Kinshasa. [En ligne]
Disponible sur : <https://cenco.cd/wp-content/uploads/2017/04/ACCORD-POLITIQUE-GLOBAL-ET-INCLUSIF-31-Dec-2016-VERSION-ELECT.pdf>
- Accords de Coquilhatville (1961). Kinshasa : Archives nationales.
- Accords de Goma (2008). Ministère de l'Intérieur et Sécurité, Kinshasa.
- Accords de la Table Ronde de Bruxelles (janvier-février 1960). Bruxelles : Archives du Royaume de Belgique. Disponible sur
<https://www.jstor.org/stable/44826456>
- Akindès, F. (2003). *Les racines de la crise militaro-politique en Côte d'Ivoire*. Dakar : CODESRIA. Disponible sur
<https://publication.codesria.org/index.php/pub/catalog/book/274>
- Autesserre, S. (2010). *The Trouble with the Congo: Local Violence and the Failure of International Peacebuilding*. Cambridge University Press.
- CENCO Conférence Épiscopale Nationale du Congo. (2016). *Accord politique global du Centre Interdiocésain de Kinshasa (Accord de la Saint-Sylvestre)*. Kinshasa : CENCO.
- Chrétien, J.-P., & Mukuri, J. (2002). Burundi : La fracture identitaire, Logiques de violence et certitudes ethniques (1993-2002). Paris : Karthala.
- Clark, J. F. (2008). *The African Stakes of the Congo War*. Palgrave Macmillan.

Constitution de Luluabourg (1964). Journal Officiel de la République du Congo.

De Villers, G., & Omasombo, J. (2019). *Histoire générale du Congo : De Léopold II à Joseph Kabila*. Bruxelles : Éditions du CRISP.

Englebert, P. (2003). Why Congo Persists: Sovereignty, Globalization and the Violent Reproduction of a Weak State. *Queens University Papers*, 27(2), 43-68.

Hoskyns, C. (1965). *The Congo Since Independence: January 1960 – December 1961*. Oxford University Press.

International Crisis Group. (2003). *République Démocratique du Congo : Quelles priorités après les accords de Sun City ?* Rapport Afrique n°22. [En ligne] Disponible sur : <https://www.crisisgroup.org>

Kisangani, E. F. (2012). *Civil Wars in the Democratic Republic of Congo, 1960-2010*. Lynne Rienner Publishers.

Malu-Malu, A. (2004). La transition congolaise : défis et enseignements. *Revue Africaine des Affaires Internationales*, 10(3), 27-46.

Namikas, L. (2013). *Battleground Africa: Cold War in the Congo, 1960-1965**. Woodrow Wilson Center Press.

Nations Unies MONUC/MONUSCO. (2002-2020). *Rapports annuels du Secrétaire général sur la situation en République Démocratique du Congo*. New York : ONU. [En ligne] Disponible sur : https://www.securitycouncilreport.org/un_documents_type/secretary-generals-reports/page/2?ctype=Democratic+Republic+of+the+Congo&cbtype=democratic-republic-of-the-congo

Nzongola-Ntalaja, G. (2002). *The Congo from Leopold to Kabila: A People's History*. London: Zed Books.

ONU. (2002). *Accord global et inclusif de Pretoria*. Nations Unies.

Organisation des Nations Unies. (1999). *Accord de cessez-le-feu de Lusaka*. ONU, Conseil de sécurité, Document S/1999/815. [En ligne] Disponible sur : <https://undocs.org/S/1999/815>

- Paris, R. (2004). *At War's End: Building Peace After Civil Conflict*. Cambridge University Press.
- Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). (2018). *Rapport sur le développement humain en République Démocratique du Congo*. Kinshasa. [En ligne] Disponible sur <https://www.undp.org/fr/madagascar/publications/rapport-national-sur-le-developpement-humain-2018>
- République Démocratique du Congo. (2002). *Accord global et inclusif sur la transition en République Démocratique du Congo* (Accord de Sun City). Pretoria : Gouvernement de la RDC.
- Reyntjens, F. (2009). *The Great African War: Congo and Regional Geopolitics, 1996-2006*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Sawyer, A. (2005). *Beyond Plunder: Toward Democratic Governance in Liberia*. Boulder: Lynne Rienner.
- Stearns, J. (2011). *Dancing in the Glory of Monsters: The Collapse of the Congo and the Great War of Africa*. New York: Public Affairs.
- Tull, D. M. (2005). *The Reconfiguration of Political Order in Africa: A Case Study of North Kivu (DR Congo)*. Hamburg: GIGA German Institute of Global and Area Studies.
- Willame, J.-C. (1992). *L'automne d'un despotisme : pouvoir, argent et obéissance dans le Zaïre des années quatre-vingt*. Les Cahiers du CEDAF.
- Yengo, P. (2006). Les accords politiques en RDC : entre paix négociée et recomposition du pouvoir. *Politique Africaine*, n°101, 85-107.
- Young, C. (1965). *Politics in the Congo: Decolonization and Independence*. Princeton University Press.